

# PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

## du 2 septembre 2022

### PRESENTS :

Pascal BAUDELLOT, Marie-Thérèse COULON, Carole DIMIER, Roger BOIVIN, Daniel DUVERGER, Patrick VERNERET, Thierry IWANOW, Thierry TROUILLET, Sylvain LAURENT, Pierre VERNISSE.

### POUVOIR :

Marie Joëlle MADRONA à Marie Thérèse COULON.

### SECRETAIRE de SEANCE:

Thierry IWANOW.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande d'ajouter 2 questions à l'ordre du jour :

- Désignation du remplaçant de M.Joëlle Madrona au conseil d'école ;
- Désignation d'un référent communal « violences conjugales ».  
Le conseil, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces deux questions.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2022 :**  
Le conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du 25 mai 2022.
- **Désignation d'un élu communal, qui sera le correspondant incendie et secours :**  
Pierre VERNISSE est candidat : Le conseil, à l'unanimité, accepte la désignation de Pierre Vernisse, correspondant incendie et secours.  
Le Maire précise, par ailleurs, qu'une convention a été signée avec le SDIS afin que Mathilde puisse participer aux secours, durant son temps de travail.  
A la suite de l'accident de travail de Mathilde, une enquête de la commission Hygiène et Sécurité aura lieu prochainement.
- **Désignation d'un référent communal « violences conjugales », à la demande de l'association des Maires Ruraux.**  
Carole DIMIER et Roger BOIVIN sont candidats : le conseil, à l'unanimité, accepte leurs désignations.
- **Délibération autorisant la commune à augmenter le tarif des tickets repas, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**  
Sur proposition de la commission sociale, le tarif des tickets repas est fixé à 3,50€, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (au lieu de 3,30€). Le conseil, à l'unanimité, accepte l'augmentation des tickets repas à 3,50€.  
Le Maire remercie les agents du restaurant scolaire pour leur implication dans la gestion des repas.
- **Désignation du remplaçant de M.Joëlle Madrona au conseil d'école ;**  
Sur proposition de Marie Joëlle Madrona de ne plus être membre du conseil d'école, Carole DIMIER se propose et est élue, à l'unanimité, par le conseil municipal.

- **Délibération désignant le (ou la) remplaçant(e) de Marie-Joëlle MADRONA, gestionnaire du restaurant scolaire :**

Sur proposition de Marie Joëlle Madrona de ne plus exercer les fonctions de gestionnaire du restaurant scolaire, Thierry IWANOW se propose et est élu, à l'unanimité, par le conseil municipal.

Le Maire remercie l'excellent travail accompli par Marie-Joëlle, qui a su mettre en place le restaurant scolaire et avoir assuré tout le suivi durant l'année scolaire précédente.

- **Sur proposition de la commission sociale, délibération fixant les modalités de règlement de la garderie :**

La commission sociale propose que la garderie du soir à Montaiguet soit réglée en totalité par les parents d'élèves et non plus, par la commune de LENAX et qu'une participation de la commune de Montaiguet soit versée pour la garderie du matin à Lenax : la question sera débattue prochainement, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- **Délibération approuvant le devis de l'entreprise Heurtech concernant la restauration de l'ancien mécanisme de l'horloge de l'Eglise :**

L'entreprise Heurtech propose de restaurer l'ancien mécanisme de l'horloge (2880€) afin qu'elle puisse être exposée au public. Pierre VERNISSE propose qu'elle soit exposée à la bascule, si cela est possible. Thierry TROUILLET demande qu'un panneau explicatif soit installé à proximité afin de présenter le mécanisme. Sylvain LAURENT demande que le mécanisme soit scellé au sol.

Comme la restauration du beffroi a été prise en charge à 100%, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis.

- **Délibération inscrivant la somme de 0.74€ pour admission en non-valeur de la dette du campagnard et fin de la créance :**

La somme de 0.74€ a été admise en non valeur de la fin de la dette du campagnard, à l'unanimité du conseil municipal.

- **Avis du conseil municipal sur les projets d'investissements 2023 ; et point travaux 2022 :**

La commission des chemins et des bâtiments se réunira le 7 septembre et fera des propositions. Priorité sera donnée à la réfection des chemins avec devis à demander.

Thierry TROUILLET propose de faire des chapes en béton avec caches en bois sur la place, autour des bacs à ordures.

Une demande sera faite à la commune de Jaligny concernant les modalités de mise en place d'une aire de camping car.

Des devis seront demandés pour remplacer les gravillons gris par des gravillons roses sur le parking de l'Eglise.

Des devis seront demandés pour des travaux de sanitaires et création d'une chambre au rez de chaussée du logement communal.

Le Maire précise que la Région refuse de verser les 7000€ promis en début d'année, pour l'installation de la pompe à chaleur : une réponse définitive sera connue fin octobre.

Point travaux 2022 : il reste l'installation de la pompe à chaleur fin septembre ; la création et l'installation des ralentisseurs à compter du 21 septembre ; la réfection du beffroi à compter du 26 septembre ; les peintures de la cour de la Mairie et de l'école seront réalisées mi-octobre. Le nouveau drapeau des anciens combattants a été présenté aux élus et sera remis officiellement le 11 novembre prochain.

- **Questions diverses :**

Désormais, seules les délibérations seront affichées en Mairie et elles comprendront les noms, prénoms et sens des votes des élus.

ENEDIS informe que les élagages réalisés par leurs soins, seront facturés directement aux propriétaires : une information sera diffusée dans le prochain bulletin municipal.

Salle polyvalente : un percolateur et une machine à glaçons ont été achetés et un rideau installé dans le fond de la salle (masquant les chaises) sera effectif en début d'année.

La quête du mariage du 20 août dernier a rapporté 273,32€ et a été remise à l'école communale, suivant le souhait des mariées.

Le baptême de la cloche restaurée aura lieu le 24 septembre, en présence de l'Evêque.

Remerciements :

- à Pierre VERNISSE pour la pompe à Vinzelles et le kit arrosage.
- à Nicole DUVERGER pour les séances de travaux manuels pour les enfants de l'école ainsi que Madame ROWLINSON pour les cours d'anglais dispensés gracieusement aux enfants de l'école. Ainsi, le conseil municipal a décidé de les récompenser en fin d'année.
- à Bénédicte PEYROL, ancienne députée, pour le don d'une imprimante pour le restaurant scolaire ainsi qu'un vidéoprojecteur pour l'école Simone VEIL.

*Après un tour de table, les élus n'ayant plus de questions,  
la séance est levée à 21h20.*